



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

protection

Question écrite n° 6603

Texte de la question

M. Louis Cosyns attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les méfaits du mercure sur la santé humaine, et en particulier au niveau de la composition des vaccins. La présence de dérivés du mercure semble être à l'origine d'un certain nombre d'affections, comme l'ont montré un certain nombre d'études internationales. Une solution consisterait à bannir la présence de dérivés de mercure dans les vaccins. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'elle entend prendre afin de diminuer les risques liés à l'administration de vaccins contenant des dérivés de mercure.

Texte de la réponse

En 1999, des inquiétudes sont apparues sur des risques de toxicité rénale, neurologique (en particulier autisme et troubles du développement comportemental) ou d'hypersensibilité liés à la présence de thiomersal dans les vaccins administrés aux enfants. Ce produit dérivé du mercure, utilisé comme agent de conservation, était présent en 1999 dans plus de 30 spécialités vaccinales aux États-Unis et dans 8 en France (2 vaccins contre l'hépatite B et 6 vaccins antigrippaux non utilisés chez les nourrissons). La dose cumulée de mercure qui pouvait alors être administrée chez un nourrisson aux États-Unis était cependant inférieure aux normes admises par la Food and Drug Administration (FDA). De plus ce produit (composé d'éthylmercure) ne s'accumule pas dans l'organisme au contraire du méthylmercure, dont la présence peut être retrouvée dans l'environnement. À titre de précaution, il a alors été demandé à tous les producteurs de vaccins de retirer le thiomersal de la composition des vaccins, notamment ceux destinés aux nourrissons et jeunes enfants. En France et en Europe cette mesure est appliquée depuis 2002. Par ailleurs, des études épidémiologiques ont été conduites en Europe (Royaume-Uni, Danemark) et aux États-Unis afin de rechercher une relation de causalité entre l'exposition au thiomersal et l'apparition d'autisme ou de troubles du comportement chez les enfants. Aucune des études réalisées n'a mis en évidence un lien de causalité. En janvier 2008, une étude californienne montre que la fréquence de l'autisme n'a pas diminué depuis le retrait des vaccins contenant le thiomersal mais au contraire a continué à augmenter. Actuellement, seuls certains vaccins présentés en flacons multidoses et utilisés notamment par l'organisation mondiale de la santé (OMS) dans le programme élargi de vaccinations (PEV) contiennent encore du thiomersal comme produit de conservation. Ces vaccins ne sont pas utilisés en France. L'appréciation des bénéfices/risques des vaccins, ainsi que la surveillance des effets secondaires, font déjà partie des missions de l'agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS). Il n'y a donc pas lieu actuellement de prendre des mesures complémentaires.

Données clés

Auteur : [M. Louis Cosyns](#)

Circonscription : Cher (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6603

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports
Ministère attributaire : Santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 9 octobre 2007, page 6096

Réponse publiée le : 11 mars 2008, page 2144